

Compte rendu de la séance

du COMITE SYNDICAL du 16 septembre 2020
à Les Artigues-de-Lussac à 17h30

Date de convocation : le 7 septembre 2020

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 33

Membres présents votants :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais** :
Mesdames Mireille CONTE-JAUBERT, Hélène ESTRADE, Chantal GANTCH, Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE, Messieurs Jean-Luc BARBEYRON, Joachim BOISARD, Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD, Jean-Luc DARQUEST, Lionel GACHARD, Jacques LEGRAND, Jean-Luc LAMAISON, Denis SIRDEY
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols** :
Mesdames Marie-Christine FAURE, Liliane POIVERT, Messieurs Thierry BLANC, Jacques BREILLAT, Gérard CESAR
- **Communauté de Communes du Fronsadais** :
Mesdames Mauricette EYHERAMONNO, Karine MAUBERT SBILE, Marie-France REGIS, Messieurs Jean-Marie BAYARD, Antoine GARANTO
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** :
Messieurs Philippe BECHEAU, Yannick GUIMBERTEAU, Patrice LAGUILLON, Bernard LAURET, Jean-Pierre QUET
- **Communauté de Communes du Pays Foyen** :
Madame Sylvie FEYDEL, Messieurs José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Marc SAHRAOUI

Membre présent non votant :

- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** : Madame Martine LECOULEUX
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols** : Monsieur Pascal LABRO

Membres excusés :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais** :
Monsieur Laurent DE LAUNEY
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols** :
Monsieur Bernard DUDON
- **Communauté de Communes du Fronsadais** :
Monsieur Philippe DUVERGER
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** :
Monsieur Alain VALLADE
- **Communauté de Communes du Pays Foyen** :
Monsieur Jean-Claude VACHER

Ordre du jour :

- I. Installation du Comité Syndical.
 - II. Election du Président.
 - III. Détermination du nombre de Vice-Présidents.
 - IV. Election des Vice-Présidents.
 - V. Question(s) diverse(s).
-

I. Installation du Comité Syndical :

Les délégués communautaires sont accueillis par Marcel BERTHOME, Président du PETR en exercice. Après avoir rappelé les grandes dates constitutives de l'histoire du Pays du Libournais, puis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais, il procède à l'appel des 34 délégués titulaires et des 29 délégués suppléants, désignés par délibérations de conseils communautaires des EPCI adhérents.

Délibération n°D12/2020 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;

Vu les Statuts en vigueur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ;

Vu les délibérations :

- *du 25/06/2020 de la Communauté de Communes du Fronsadais,*
- *du 10/07/2020 de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais,*
- *du 16/07/2020 de la Communauté de Communes Castillon-Pujols,*
- *du 17/07/2020 de la Communauté d'Agglomération du Libournais,*
- *du 30/07/2020 de la Communauté de Communes du Pays Foyen,*

portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ;

Après que Monsieur Marcel BERTHOME, Président sortant, ait procédé à l'appel nominal des délégués désignés,

déclare installé comme suit le nouveau Comité Syndical :

➤ Communauté d'Agglomération du Libournais :

TITULAIRES :

1. Monsieur Philippe BUISSON
2. Monsieur Jean-Luc BARBEYRON
3. Monsieur Joachim BOISARD
4. Monsieur Jérôme COSNARD
5. Monsieur Laurent DE LAUNAY
6. Monsieur Jean-Luc DARQUEST
7. Madame Hélène ESTRADE
8. Monsieur Lionel GACHARD
9. Madame Chantal GANTCH
10. Madame Fabienne KRIER
11. Monsieur Jacques LEGRAND
12. Monsieur Jean-Luc LAMAISON
13. Madame Laurence ROUEDE
14. Monsieur Denis SIRDEY

SUPPLEANTS :

Monsieur Didier CAZENAVE
Madame Sandy CHAUVEAU
Madame Mireille CONTE-JAUBERT
Madame Fabienne FONTENEAU
Monsieur Bernard GUILHEM
Madame Eveline LAVAURE-CARDONA
Monsieur Sébastien LABORDE
Madame Martine LECOULEUX
Monsieur Jean-Philippe LE GAL
Monsieur Thierry MARTY
Madame Paquerette PEYRIDIEUX
Monsieur David REDON
Monsieur Jean-Jacques TALLET
Monsieur Michel VACHER

➤ Communauté de Communes Castillon-Pujols :

TITULAIRES :

1. Monsieur Gérard CESAR
2. Monsieur Jacques BREILLAT
3. Madame Liliane POIVERT
4. Monsieur Thierry BLANC
5. Monsieur Bernard DUDON

SUPPLEANTS :

Madame Ghislaine MONBOUCHER
Madame Marie-Christine FAURE
Monsieur Jean-Claude DUCOUSSO
Monsieur Patrick COUTAREL
Monsieur Pascal LABRO

➤ Communauté de Communes du Fronsadais :

TITULAIRES :

1. Monsieur Jean-Marie BAYARD
2. Monsieur Philippe DUVERGER
3. Monsieur Antoine GARANTO
4. Madame Karine MAUBERT SBILE
5. Madame Mauricette EYHERAMONNO

SUPPLEANTS

Monsieur Serge BERGEON
Monsieur Jean GALAND
Monsieur Laurent GARBUIO
Madame Valérie GREULT
Madame Marie-France REGIS

➤ Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :

TITULAIRES :

1. Monsieur Bernard LAURET
2. Monsieur Philippe BECHEAU
3. Monsieur Alain VALLADE
4. Monsieur Patrice LAGUILLON
5. Monsieur Jean-Pierre QUET

SUPPLEANTS :

Madame Patricia RAICHINI
Monsieur Yannick GUIMBERTEAU
Monsieur Pascal AMOREAU
Madame Dorothee BRETON
Monsieur Daniel FENELON

➤ Communauté de Communes du Pays Foyen :

TITULAIRES :

1. Monsieur Marc SAHRAOUI
2. Madame Sylvie FEYDEL
3. Monsieur José BLUTEAU
4. Monsieur Jean LESSEIGNE
5. Monsieur Jean-Claude VACHER

II. Election du Président :

Le Président BERTHOME cède la parole au doyen d'âge, Gérard CESAR, pour conduire l'élection du nouveau Président.

Pour cela, il demande l'autorisation au Comité Syndical de procéder par voie électronique, avec le concours de l'entreprise *Quiz Box*, prestataire du service.

Délibération D13/2020 : Autorisation du vote électronique

Considérant que pour la simplicité des votes et pour garantir de bonnes conditions sanitaires lors de ce Comité Syndical d'installation, il est proposé, par le président doyen d'âge de l'assemblée, de procéder aux élections (configuration du logiciel en vote secret) et au vote de la délibération inscrite à l'ordre du jour par le biais d'un boîtier électronique remis à chacun des membres votants.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des mandats exprimés d'accepter cette proposition.

Après un appel à candidature, il est fait état de l'unique candidature de Jacques BREILLAT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, Maire de Castillon-la-Bataille et Conseiller départemental du canton des Coteaux de Dordogne.

Délibération n°D14/2020 :

Le Président doyen d'âge invite l'assemblée à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, il est rappelé que l'élection du Président se déroulera au scrutin secret uninominal, à trois tour (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour).

Il fait appel aux candidatures.

Suite à la candidature de Monsieur Jacques BREILLAT et en l'absence d'autre candidature, le Président doyen d'âge procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre d'absentions : 3

Nombre de mandats exprimé : 121

Nombre de mandats blancs : 11

Majorité absolue : 61

Monsieur Jacques BREILLAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président.

III. Détermination du nombre de Vice-Présidents :

Gérard CESAR cède la présidence de séance au nouveau Président du PETR, Jacques BREILLAT.

Le Président BREILLAT propose de reconduire le nombre de vice-présidences à 8.

Délibération n° D15/2020 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2^{ème} et 3^{ème} alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidences à 8.

Le Président procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boitier en sa possession.

Le Comité Syndical décide, à la majorité des mandats exprimés (rapport des délibérations ci-joint), de fixer le nombre de Vice-Présidents à 8.

IV. Election des Vice-Présidents :

Le Président BREILLAT propose une liste de candidats :

- 1^{er} Vice-Président : Philippe BUISSON (Président de la CA du Libournais et Maire de Libourne)
- 2^{ème} Vice-Président : Philippe BECHEAU (1^{er} Vice-Président de la CdC du Grand Saint-Emilionnais et Maire de Saint-Philippe-d'Aiguilhe),
- 3^{ème} Vice-Président : Antoine GARANTO (Conseiller communautaire remplaçant du Fronsadais et Maire-Adjoint de Mouillac),
- 4^{ème} Vice-Président : Marc SAHRAOUI (Vice-Président de la CdC du Pays Foyen et Maire-Adjoint de Sainte-Foy-la-Grande),
- 5^{ème} Vice-Président : Jérôme COSNARD (Conseiller communautaire du Libournais et Maire de Coutras),
- 6^{ème} Vice-Présidente : Liliane POIVERT (Vice-Présidente de la CdC Castillon-Pujols, Maire de Saint-Pey-de-Castets et Conseillère départementale du canton des Coteaux de Dordogne),
- 7^{ème} Vice-Présidente : Fabienne KRIER (conseillère communautaire du Libournais et Maire de Bayas),
- 8^{ème} Vice-Président : Jacques LEGRAND (1^{er} Vice-Président de la CA du Libournais et Maire de Vayres).

Après un appel à candidature, il est fait état d'une unique candidature pour chaque vice-présidence.

Délibération n°D16/2020 :

Le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection des vice-présidents conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général de Collectivités Territoriales.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Philippe BUISSON.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 121

Majorité absolue : 61

Nombre d'absentions : 8 (dont 4 non votés)

Nombre de mandats blancs : 6

Monsieur Philippe BUISSON ayant obtenu la majorité absolue est élu 1^{er} Vice-Président.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Philippe BECHEAU.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 126

Majorité absolue : 64

Nombre d'absentions : 6

Nombre de mandats blancs : 3

Monsieur Philippe BECHEAU ayant obtenu la majorité absolue est élu 2^{ème} Vice-Président.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Antoine GARANTO.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 104

Majorité absolue : 53

Nombre d'absentions : 31 (dont 4 non votés)

Nombre de mandats blancs : 0

Monsieur Antoine GARANTO ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^{ème} Vice-Président.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Marc SAHRAOUI.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 113

Majorité absolue : 57

Nombre d'absentions : 15 (dont 4 non votés)

Nombre de mandats blancs : 7

Monsieur Marc SAHRAOUI ayant obtenu la majorité absolue est élu 4^{ème} Vice-Président.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Jérôme COSNARD.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 89

Majorité absolue : 45

Nombre d'absentions : 23 (dont 4 non votés)

Nombre de mandats blancs : 23 Monsieur Jérôme COSNARD : 85 mandats

Madame Hélène ESTRADÉ : 4 mandats

Monsieur Jérôme COSNARD ayant obtenu la majorité absolue est élu 5^{ème} Vice-Président.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Madame Liliane POIVERT.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 106

Majorité absolue : 54

Nombre d'absentions : 17 (dont 7 non votés)

Nombre de mandats blancs : 12

Madame Liliane POIVERT ayant obtenu la majorité absolue est élue 6^{ème} Vice-Présidente.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Madame Fabienne KRIER.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 119

Majorité absolue : 60

Nombre d'absentions : 16

Nombre de mandats blancs : 0 Madame Fabienne KRIER : 115 mandats

Madame Chantal GANTCH : 4 mandats

Madame Fabienne KRIER ayant obtenu la majorité absolue est élue 7^{ème} Vice-Présidente.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT :

Le Président propose la candidature de Monsieur Jacques LEGRAND.

Il fait ensuite appel à d'éventuelles autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il procède à l'ouverture du vote électronique. Chaque délégué est appelé à voter avec le boîtier en sa possession.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote par voie électronique (rapport des élections ci-joint) a donné les résultats suivants :

Nombre de mandats total : 135

Nombre de mandats exprimé : 111

Majorité absolue : 56

Nombre d'absentions : 18

Nombre de mandats blancs : 6

Monsieur Jacques LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue est élu 8^{ème} Vice-Président.

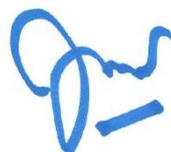
Le Président lève la séance à 19h 00.

Fait à Saint-Denis-de-Pile,

Le 17 septembre 2020,

Jacques BREILLAT

Président

A blue ink signature of Jacques Breillat, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line.